

(1)

(N° 137.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 31 MARS 1870.

RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1865 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES (2), PAR M. MOREAU.

MESSIEURS,

La loi du 20 mars 1869 a approuvé le compte définitif du Budget clos de l'exercice 1864, et, aux termes de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, le Gouvernement a soumis à la Législature le compte général de l'Administration des Finances de l'exercice 1865, sur lequel la commission permanente des finances m'a chargé de vous présenter son rapport.

Ce compte établit la situation du Budget de 1865 au 31 octobre 1866, époque de sa clôture.

ANALYSE DU COMPTE DE L'EXERCICE 1865.

FIXATION DES RECETTES ORDINAIRES.

Les droits constatés en faveur de l'exercice, non compris la somme de fr. 56,872 40 c^s provenant des ventes de biens domaniaux, s'élèvent à fr. 170,412,174 80

(1) Projet de loi, n° 123 (session de 1868-1869).

(2) La commission est composée de MM. MULLER, *président*, GOUVREUR, DE NAEYER, THONISSEN, DE MACAR, DESCAMPS, MOREAU, DE KERCHOVE DE DENTERGHEM et ORBAN.

REPORT. . . . fr. 170,412,174 80

Les évaluations du Budget des Voies et Moyens, y compris 800,000 francs pour le produit présumé de la fabrication, dans les prisons, d'objets destinés à l'exportation n'étaient que de 160,512,790 »

L'excédant des droits constatés à charge des redevables de l'État est donc de. fr. 10,099,384 80

SAVOIR :

Excédant sur les impôts	fr. 7,401,205 49
— sur les péages	362,728 19
— sur les capitaux et revenus	2,239,518 50
— sur les remboursements	95,952 62

SOMME ÉGALE. . . . fr. 10,099,384 80

Il a été recouvré sur les droits constatés, se montant à fr. 170,412,174 80
la somme de 169,039,167 90

SAVOIR :

Impôts	114,907,889 02
Péages.	8,195,940 52
Capitaux et revenus	45,534,747 76
Remboursements	2,600,590 60

SOMME ÉGALE. . . . fr. 169,039,167 90

Il reste donc à recouvrer. fr. 1,375,006 90

Auxquels il faut ajouter ce qui restait dû sur le produit
des ventes de biens domaniaux 56,380 02

TOTAL. . . . fr. 1,409,386 92

Les sommes qui seront recouvrées sur les créances qui ne sont pas encore payées seront portées en recette au compte de l'année pendant laquelle les paiements auront été effectués, suivant les prescriptions de l'article 28 de la loi sur la comptabilité.

FIXATION DES DÉPENSES ORDINAIRES.

Le rapport fait l'année dernière sur le compte de l'exercice 1864 contient quelques renseignements sur les impôts et les autres articles des recettes, ainsi que sur les bases qui ont servi à leur perception; nous donnons dans le présent rapport certain développement aux dépenses, en les spécifiant par catégories et en les divisant, autant que possible, en dépenses relatives au personnel et en dépenses concernant d'autres objets; toutefois cette division n'est faite qu'approximativement, car toutes les dépenses du personnel ne sont pas indiquées séparément dans les développements du compte.

Ces renseignements sont consignés dans les tableaux suivants :

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	MONTANT de CHAQUE DÉPENSE.	TOTAL.
BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE.		
Intérêts de la dette fr.	20,257,585 22	
Dotation de l'amortissement	3,507,442 82	
Frais ordinaires	54,065 15	
Frais de l'emprunt de 1865	604,866 44	
Intérêts de la dette flottante	470,650 21	35,791,507 82
<i>Minimum</i> et intérêts garantis par l'État	923,246 15	
Frais de surveillance des compagnies	6,900 »	
Rente annuelle constituant le prix de cession du chemin de fer de Mons à Manège	672,350 »	
Intérêts aux concessionnaires de la Sambre	515 87	
Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen	105,820 10	
Rachat du droit de fanal	21,164 02	1,729,970 14
RÉMUNÉRATIONS.		
Pensions diverses	6,178,727 50	
Rentes viagères	579 62	
Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite	499,905 50	
Traitements d'attente	4,444 40	6,683,655 02
FONDS DE DÉPÔT.		
Intérêts des fonds de dépôt	576,858 97	
— des cautionnements et consignations	232,750 15	809,589 12
		45,014,728 10
Report de l'année 1864		145,210 44
TOTAL des paiements effectués et justifiés . . fr.		45,157,938 54
Payements restant à justifier		46,828 57
Dépenses résultant des services faits		45,204,767 11
Crédits à annuler	142,807 85	
Crédits à transférer en 1866	245,561 96	
Crédits excédant les dépenses	588,169 81	
Dépenses excédant les crédits à déduire	100,480 35	287,689 46
TOTAL des crédits ouverts fr.		45,492,456 57

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	MONTANT de CHAQUE DEPENSE.	TOTAL.
BUDGET DES DOTATIONS:		
Liste civile fr.	2,751,522 75	5,401,322 75
Dotation de membres de la famille royale	650,000 »	
Chambre des Représentants	600,006 72	656,866 72
Sénat	56,800 »	
COUR DES COMPTES.		
Traitements	166,270 »	183,170 »
Matériel et dépenses diverses.	16,900 »	
TOTAL des dépenses effectuées et justifiées . . fr.		4,241,559 47
Crédits à annuler		19,850 53
TOTAL des crédits ouverts. fr.		4,261,190 »
BUDGET DE LA JUSTICE.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
Traitements	270,100 »	512,515 75
Frais de route et de séjour	6,718 55	
Autres dépenses	55,697 58	
ORDRE JUDICIAIRE, JUSTICE MILITAIRE, ETC.		
Traitements	3,547,802 66	4,317,558 58
Matériel	30,252 54	
Frais de justice	679,950 70	270,550 47
Construction et réparations de palais de justice.	59,552 88	
Frais de publications officielles. Statistique	262,948 47	19,542 82
Traitements des employés attachés à la commission de la publication des anciennes lois.	7,602 »	
Pensions et secours.	19,542 82	
A REPORTER. fr.		4,919,967 60

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	MONTANT de CHAQUE DÉPENSE.	TOTAL.
REPORT. fr.		4,919,967 60
BUDGET DE LA JUSTICE (SUITE).		
CULTES.		
Traitements	4,607,046 19	
Bourses d'étude	62,010 52	
Subsides divers	735,990 35	
Pensions et secours.	27,093 89	
		5,452,140 65
ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.		
Traitements et frais de route	7,053 18	
Subsides divers	258,050 26	
Frais d'entretien des indigents	145,606 47	
Impression et achat d'ouvrages	675 08	
Écoles de réforme	176,079 64	
		568,715 53
PRISONS.		
Frais d'entretien et de nourriture des détenus	1,111,857 84	
Gratifications, traitements, etc.	805,579 05	
Travaux et entretien des prisons	617,787 28	
Prais d'impression et de bureau.	43,255 80	
Achat de matières premières.	1,150,415 64	
		3,708,671 61
Mesures de sûreté	80,000 »	
Dépenses imprévues	5,105 »	
		85,105 »
		14,714,598 59
Dépenses arriérées concernant les exercices clos de 1865 et années antérieures.		116,170 02
Reports des exercices précédents		155,721 50
Total des paiements effectués et justifiés. fr.		14,986,489 51
Payements restant à faire et à justifier		43,799 75
		15,030,289 66
Dépenses résultant des services faits		812,405 52
Crédits à annuler		197,795 75
Crédits à transférer à l'exercice 1866.		
Total des crédits ouverts fr.		16,040,488 75

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	MONTANT de CHAQUE DÉPENSE.	TOTAL.
BUDGET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
Traitements fr.	166,700 »	
Matériel	37,599 »	
Achats de décorations	10,000 »	
		214,299 »
LÉGATIONS ET CONSULATS.		
Traitements	829,400 »	
Frais de voyage et de missions	117,500 »	
Frais divers	82,614 85	
		1,029,604 85
Commerce, navigation et pêche	114,571 45	114,571 45
MARINE.		
Paquebots à vapeur, etc. Traitements	565,041 11	
Pilotage, phares et fanaux, sauvetage, police maritime. — Traitements. — Remises	685,415 47	
École de navigation. — Traitements	17,090 »	
Dépenses relatives aux divers services de la marine	825,595 75	
		1,892,942 55
Pensions et secours.	5,165 21	5,165 21
		5,254,580 84
Report de l'exercice 1862		9,992 50
		5,264,575 54
TOTAL des paiements effectués et justifiés		5,264,575 54
Payements restant à justifier.		5,189 54
		3,269,762 88
Dépenses résultant des services faits		
Dépenses excédant les crédits	119,576 90	
Crédits à annuler à déduire	54,479 62	
		84,897 28
A déduire.		
		5,184,865 60
Crédits à transférer à l'exercice 1866.		5,978 55
		5,190,844 15
TOTAL des crédits ouverts fr.		

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	MONTANT de CHAQUE DÉPENSE.	TOTAL.
BUDGET DE L'INTÉRIEUR.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
Traitements	321,477 64	
Frais de route	2,780 50	
Matériel	47,952 72	
Pensions et secours.	41,976 18	
		414,187 04
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
Traitements	8,931 41	
Dépenses diverses	7,664 »	
		16,595 41
ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.		
Traitements	936,185 99	
Matériel et frais de route.	163,194 55	
		1,099,380 54
ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.		
Traitements	189,550 »	
Frais de route	20,311 40	
Émoluments pour frais de bureau	137,646 09	
		347,507 49
MILICE.		
Traitements et indemnités	62,716 81	
Dépenses diverses	2,020 40	
		64,737 21
GARDE CIVIQUE.		
Traitements et indemnités	5,503 »	
Autres dépenses	53,579 78	
		57,082 78
Fêtes nationales.	103,569 21	103,569 21
Récompenses honorifiques et pécuniaires	10,848 19	
Croix de fer et subsides	220,874 90	
		231,725 09
AGRICULTURE.		
Traitements	40,583 68	
Autres dépenses	606,967 46	
A REPORTER. fr.	707,551 14	2,314,782 77

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	MONTANT de CHAQUE DÉPENSE.	TOTAL.
REPORT. fr.	707,351 14	2,514,782 77
BUDGET DE L'INTÉRIEUR (suite).		
ENSEIGNEMENT AGRICOLE, ETC.		
Traitements	67,599 40	
Autres dépenses.	197,005 40	972,016 05
VOIRIE VICINALE. — HYGIÈNE.		
Traitements	15,413 40	
Autres dépenses.	895,429 25	908,842 65
INDUSTRIE.		
Traitements	56,128 »	
Autres dépenses.	57,588 52	
Enseignement	170,643 52	244,562 04
POIDS ET MESURES.		
Traitements	51,599 72	
Autres dépenses.	50,877 67	82,277 59
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
Traitements	886,928 64	
Autres dépenses	167,486 72	
ENSEIGNEMENT MOYEN.	1,054,415 36	
Traitements	528,207 60	
Autres dépenses	620,545 25	
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.	1,148,550 85	
Traitements	124,225 »	
Autres dépenses.	2,950,040 09	
LETTRES ET SCIENCES.	3,074,265 09	5,277,251 50
Traitements	145,554 80	
Dépenses diverses	397,015 16	542,569 96
A REPORTER. fr.		10,542,082 14

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	MONTANT de CHAQUE DÉPENSE.	TOTAL.
REPORT fr.		10,342,082 14
BUDGET DE L'INTÉRIEUR (suite).		
BEAUX-ARTS.		
Traitements	17,974 86	
Dépenses diverses	753,575 85	
		771,550 71
SERVICE DE SANTÉ.		
Traitements	9,955 52	
Autres dépenses	92,763 55	
		102,698 65
Eaux de Spa	7,000 »	7,000 »
Traitements de disponibilité	52,555 61	52,555 61
Dépenses imprévues	52,555 92	52,555 92
		11,388,021 05
Report de l'exercice 1864.		17,509 84
Report de l'exercice 1865.		5,055 58
TOTAL des paiements effectués et justifiés . . . fr.		11,508,564 45
Payements restant à justifier		401,622 95
Dépenses résultant des services faits		11,710,187 58
Crédits à annuler	243,745 50	
Crédits à transférer en 1866	147,478 91	
		595,224 41
TOTAL des crédits ouverts. fr.		12,105,411 79
BUDGET DES TRAVAUX PUBLICS.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
Traitements, etc.	777,610 74	
Matériel	59,999 94	
		837,610 68
PONTS ET CHAUSSÉES. — BÂTIMENTS CIVILS.		
Traitements, etc.	1,344,259 39	
Routes.	3,072,161 45	
À REPORTER. fr.	4,416,400 84	837,610 68

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	MONTANT de CHAQUE DÉPENSE.	TOTAL.
REPORT. fr.	4,416,400 84	837,610 68
BUDGET DES TRAVAUX PUBLICS (suite).		
Bâtiments civils.	216,661 05	
Rivières, canaux, ports	1,034,221 57	
		6,267,283 24
MINES.		
Traitements	259,781 10	
Autres dépenses	61,499 56	
		301,280 66
CHEMINS DE FER.		
Traitements et salaires	2,592,222 18	
Autres dépenses	2,240,443 49	
TRACTION ET MATÉRIEL.		
Traitements et salaires.	3,415,060 97	
Autres dépenses	4,586,859 66	
TRANSPORTS.		
Traitements et salaires	3,670,041 56	
Autres dépenses.	1,556,170 72	
		17,858,780 58
POSTES.		
Traitements	2,600,601 57	
Autres dépenses	907,537 »	
		5,507,958 57
TÉLÉGRAPHES.		
Traitements	590,556 12	
Autres dépenses	79,645 91	
		670,002 05
SERVICE EN GÉNÉRAL.		
Traitements et salaires	159,726 44	
Autres dépenses	282,907 75	
		442,634 19
Commissions.	1,217 10	1,217 10
A REPORTER. fr.		29,866,766 85

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	MONTANT de CHAQUE DÉPENSE.	TOTAL.
REPORT. fr.		29,860,766 85
BUDGET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).		
Traitements de disponibilité	67,151 92	
Pensions et secours.	17,092 34	
		85,124 26
Dépenses imprévues.		21,877 71
		29,973,768 82
Dépenses se rapportant à des exercices clos, 1864 et années antérieures		26,086 25
Report des exercices 1861 inclus 1864		461,508 10
		50,461,165 15
TOTAL des paiements effectués et justifiés . . . fr.		164,280 54
Paiements restant à justifier		
Dépenses résultant des services faits		50,625,445 69
Crédits à annuler		229,898 06
Crédits à transférer en 1866.		649,058 65
		51,504,580 58
TOTAL des crédits ouverts. fr.		
BUDGET DE LA GUERRE.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
Traitements	191,800 16	
Matériel et autres dépenses	159,000 "	
		550,800 16
ÉTATS-MAJORS.		
Traitements	1,558,219 59	1,558,219 59
SERVICE DE SANTÉ.		
Traitements	262,707 45	
Entretien des malades, etc.	594,040 77	
		856,748 22
SOIE DES TROUPES.		
Traitement et solde de l'infanterie	12,849,504 64	
— — de la cavalerie.	5,605,905 28	
		2,525,767 77
A REPORTER fr.	16,455,209 92	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	MONTANT de CHAQUE DÉPENSE.	TOTAL.
REPORT. fr.	16,455,200 93	2,525,767 77
BUDGET DE LA GUERRE (SUITE).		
Traitement et solde de l'artillerie	5,175,875 02	
— — du génie	851,206 09	
— — des compagnies d'administration.	277,700 »	
		20,759,989 65
ÉCOLE MILITAIRE.		
Traitements	173,050 »	
Autres dépenses.	28,960 91	
		201,990 91
MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.		
Traitements	47,174 95	
Matériel de l'artillerie.	1,965,754 54	
— du génie	1,042,189 60	
		3,055,098 89
PAIN, FOURRAGES, ETC.		
Pain	1,458,737 68	
Fourrages	5,209,225 80	
Casernement	595,834 44	
Harnachement	99,654 71	
		5,343,450 63
Frais de route des officiers	89,558 48	
Transports généraux	69,082 85	
Chauffage.	44,080 24	
Remonte	578,906 »	
		781,607 55
Traitements divers	127,844 01	
Frais de représentation	29,448 97	
Pensions et secours	85,562 92	
Dépenses imprévues	1,520 84	
		242,376 74
GENDARMERIE.		
Traitements et solde	2,140,515 19	2,140,515 19
A REPORTER. fr.		55,050,795 51

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	MONTANT de CHAQUE DÉPENSE.	TOTAL.
REPORT. fr.		55,050,793 51
BUDGET DE LA GUERRE (SUITE).		
Créances arriérées appartenant à des exercices clos		05,456 72
TOTAL des paiements effectués et justifiés. fr.		55,116,232 03
Payements restant à justifier		10,560 55
Dépenses résultant des services faits		55,126,793 58
Crédits à annuler	1,505,455 57	
Crédits à transférer en 1866	455,008 09	
		1,816,521 46
TOTAL des crédits ouverts. fr.		56,945,315 82
BUDGET DES FINANCES.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
Traitements, etc.	702,494 09	
Autres dépenses	238,487 55	
		940,982 04
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE.		
Traitements, etc.	154,415 55	
Autres dépenses	55,999 97	
		168,415 52
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.		
Traitements, etc.	8,918,546 81	
Autres dépenses	285,455 25	
		9,202,002 06
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.		
Traitements, etc.	2,037,470 28	
Autres dépenses.	177,168 53	
		2,214,638 81
CAISSE DE RETRAITE.		
Traitements, etc.	4,060 45	
Matériel	9 85	
		4,070 28
A REPORTER. fr.		12,550,708 71

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	MONTANT de CHAQUE DÉPENSE.	TOTAL.
REPORT. fr.		12,530,708 71
BUDGET DES FINANCES (SUITE).		
Pensions et secours.		20,933 59
Dépenses imprévues		5,792 44
Dépenses extraordinaires		48,086 65
		12,615,441 59
Report des exercices clos		34,498 18
Report de l'exercice 1864.		7,208 56
		12,657,147 95
TOTAL des dépenses effectuées et justifiées . . . fr.		249 50
Payements restant à justifier.		
Dépenses résultant des services faits		12,657,397 45
Crédits à annuler	1,444,879 64	
Crédits à transférer en 1866.	8,916 97	
	1,453,796 61	
Dépenses excédant les crédits à déduire	61,509 60	
		1,592,487 01
TOTAL des crédits ouverts. fr.		14,049,884 44
BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS.		
Non-valeurs sur le foncier.	160,880 22	
— sur le personnel.	198,933 76	
— sur le droit de patente.	94,801 81	
— sur les redevances des mines.	4,102 39	
— sur le droit de débit de boissons alcooliques	25,387 54	
— sur le droit de débit de tabacs	2,760 50	
Décharge ou remise du droit de patente pour inactivité de bateaux	537 51	
		487,443 53
REMBOURSEMENTS.		
Droits perçus abusivement et remboursement du prix d'instruments, ainsi que restitution de fonds de tiers en matière de contributions directes, douanes et accises	62,084 24	
Remboursement de la façon d'ouvrages en matière de garantie d'or et d'argent	963 75	
A REPORTER. fr.	63,047 99	487,443 53

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	MONTANT de CHAQUE DÉPENSE	TOTAL.
REPORT. fr.	63,047 99	487,443 53
BUDGET DES NON-VALEURS ET REMBOURSEMENTS (suite).		
Droits perçus abusivement en matière d'enregistrement et de domaines Amendes et restitutions de fonds des tiers.	284,035 53	
Remboursements divers faits par le Trésor public.	17,047 53	
Déficit des comptables.	17,028 03	
		385,558 90
Total des paiements effectués et justifiés . . . fr.		871,002 43
Paiements restant à justifier		4,999 29
Dépenses résultant des services faits		875,911 72
Crédits à annuler	205,918 45	
Dépenses excédant les crédits à déduire	106,650 15	
		99,288 28
Total des crédits ouverts. fr.		975,200 »

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

DÉSIGNATION des BUDGETS.	PAYEMENTS effectués et justifiés.	PAYEMENTS restant à justifier.	TOTAL DES DÉPENSES résultant des services faits.	CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS à transférer.	DÉPENSES excédant les crédits.	TOTAL des CRÉDITS OUVERTS pendant l'exercice.
Dette publique . . .	45,157,958 54	46,828 57	45,204,767 11	142,807 85	245,561 96	100,480 55	45,492,456 57
Dotations.	4,241,559 47	»	4,241,559 47	19,850 55	»	»	4,261,190 »
Justice.	14,986,489 91	45,799 75	15,050,289 66	812,403 52	197,795 75	»	16,040,488 75
Affaires Étrangères.	5,264,575 54	5,189 54	5,269,762 88	54,479 62	»	119,576 90	5,184,865 60
Intérieur	11,508,564 45	401,622 95	11,710,187 58	245,745 50	147,478 91	»	12,105,411 79
Travaux publics. . .	50,461,163 15	164,280 54	50,625,445 69	229,898 06	649,058 63	»	51,504,580 58
Guerre.	55,116,252 05	10,560 55	55,126,792 56	1,565,455 57	455,068 09	»	56,945,513 82
Finances	12,657,147 95	249 50	12,657,597 43	1,444,879 64	8,916 97	61,509 60	14,049,884 44
Non-valeurs	871,002 45	4,999 29	875,911 72	205,918 45	»	106,650 15	975,200 »
TOTAUX. fr.	156,064,471 25	677,440 45	156,741,911 70	4,499,416 52	1,701,660 51	587,797 »	162,555,191 53

Voici ce qui résulte des tableaux qui précèdent :

1^o Les crédits ouverts aux Départements ministériels, pendant l'exercice 1865, s'élèvent à fr. 162,555,494 33

Ils sont formés du montant des Budgets
votés fr. 154,244,340 16
Des crédits votés par des lois spéciales . . . 7,341,963 17
Des crédits transférés de l'exercice 1864. . . 1,031,919 74

162,618,223 07

Hors desquels il faut déduire les crédits annulés par la loi du 28 décembre 1865, au Budget des Affaires Étrangères 63,031 74

SOMME ÉGALE. fr. 162,555,494 33

Il faut déduire des crédits ouverts les crédits annulés, s'élevant à Fr. 4,499,416 32

Ceux qui sont transférés à l'exercice 1866, en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité 1,701,660 31

6,201,076 63

156,354,114 70

Auxquels l'on doit ajouter les dépenses excédant les crédits qui sont consignées dans l'article 3 du projet de loi. fr. 387,797 »

De telle sorte que les dépenses résultant des services faits pendant l'exercice, s'élèvent à 156,741,911 70

Mais comme il restait, à la clôture de l'exercice, à justifier, en ce qui concerne les dépenses ordinaires, des paiements à concurrence d'une somme de 677,440 45
qui sont compris dans les fr. 1,117,088 49 c^s mentionnés à l'article 1^{er} du projet de loi.

Les dépenses effectuées et justifiées pendant l'exercice 1865 sont de fr. 156,064,471 25

2^o Les dépenses liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice pour traitements, salaires, indemnités, y compris la liste civile de la famille royale, s'élèvent :

SAVOIR :

Budget des Dotations. fr. 3,567,592 75
— de l'Intérieur. 3,571,279 71
— des Affaires Étrangères 2,113,263 66
— de la Justice 9,151,474 70
— des Travaux publics 15,082,044 14
— des Finances 11,715,539 44
— de la Guerre 10,846,839 29

56,048,033 69

REPORT.	fr.	56,048,033 69
Solde, habillement des sous-officiers et soldats, salaires, indemnités, etc.	fr.	13,472,560 96
Pain, logement chez l'habitant, etc.		4,476,437 68
Nourriture, habillement des malades et ser- vice pharmaceutique		594,081 77
Casernement		621,273 44
		16,163,853 83
Fourrages		3,997,467 83
Casernement des chevaux		75,542 20
Entretien du harnachement, ferrures, etc.		479,500 87
		4,252,210 90
Pensions, y compris les crédits portés aux budgets des divers départements		6,797,765 74
Pensions civiles et subside au fonds des blessés de septembre		221,879 07
Subvention à la caisse des secrétaires com- munaux		21,986 82
Secours à d'anciens employés, veuves, en- fants, etc.		94,388 52
		7,136,020 13
TOTAL.	fr.	83,600,448 59

3° La population en 1865 était de 4,940,570 habitants.

La quotité par habitant des dépenses ordinaires résultant des services faits est, pour chaque Budget, la suivante :

Budget de la Dette publique. fr.	8 74	{ Dette proprement dite fr.	6 72
		{ Pensions idem.	1 88
— des Dotations	0 88		
— de la Justice	3 04	{ Ordre judiciaire, justice militaire, frais de justice	0 87
		{ Frais de justice seulement	0 15
		{ Cultes, non compris les pensions	0 95
		{ Prisons	0 57
— des Affaires Étrangères.	0 66		
		{ Frais d'administration dans les provinces et les arrondissements.	0 29
— de l'Intérieur	2 37	{ Enseignement supérieur	0 23
		{ — moyen	0 25
		{ — primaire	0 94
			1 59
— des Travaux publics.	6 20		
— de la Guerre	7 11	{ Y compris les pensions	7 82
— des Finances	2 56	Les frais de perception des contributions directes sont de 89 p. % des re- cettes, ceux des frais d'enregistrement de 51 p. %.	
— des Non-Valeurs	0 17		

QUOTITÉ TOTALE. . fr. 51 75 par habitant.

Mais il faut remarquer que les impôts proprement dits tant directs qu'indirects ne montent qu'à fr. 115,158,495 49 ^{cs}, qu'ainsi la quotité d'impôts payée par chaque habitant n'est que de fr. 23 31 ^{cs}.

RECETTES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.

Produit des ventes de biens domaniaux fr.	492 38
— de la réalisation des titres de la Dette publique à 2 1/2 p. %	15,324 50
Partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs à 4 1/2 p. % autorisé par la loi du 8 septembre 1859	339,443 97
Partie de l'emprunt de 60 millions de francs à 4 1/2 p. % autorisé par la loi du 28 mai 1865	2,706,836 22
Somme réalisée en plus que le capital nominal du même emprunt et attribuée au Trésor	87 53
Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut	5,851,845 22
Fonds affectés à des dépenses spéciales restés disponibles au 31 décembre 1864, non employés au 31 décembre 1865 et reporté à l'exercice 1865 (art. 31 de la loi sur la comptabilité)	133,753 46
TOTAL DES RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES. fr.	9,047,783 27

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.

Il a été alloué, dans le cours de l'exercice 1865, pour faire face à des dépenses extraordinaires et spéciales, des crédits à concurrence de fr. 70,042,500 »

Les crédits, transférés de l'exercice 1864 en conformité de l'article 31 de la loi sur la comptabilité, sont de 50,851,642 30

ENSEMBLE. . . fr. 120,894,142 30

Mais il faut déduire de cette somme les excédants restés libres au 31 décembre 1865 et dont le transfert est fait à l'exercice 1866 en vertu de l'article 31 précité moins fr. 5 80 ^{cs} pour crédits non consommés et à annuler. 88,842,317 29

TOTAL DES DÉPENSES POUR SERVICES SPÉCIAUX. . fr. 32,051,825 01

Il reste à effectuer ou à justifier des dépenses extraordinaires à concurrence de fr. 439,647 74

Et, comme il est dit ci-dessus, des dépenses ordinaires pour 677,440 45

TOTAL DES DÉPENSES A JUSTIFIER. . fr. 1,117,088 19

RÉSULTAT GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 1865.

Les ressources ordinaires s'élèvent à . fr.	169,039,167 90
Les dépenses ordinaires à	156,744,911 70
L'excédant des recettes à fr.	12,297,256 20
Les dépenses extraordinaires et spéciales montent à fr.	32,051,825 01
Les ressources de même nature, à . . .	9,047,785 27
Et l'excédant des dépenses, à	23,004,041 74
L'exercice de 1865 présente donc un découvert de . fr.	10,706,785 54
Comme l'exercice 1865 présente un excédant de dépense de	6,720,779 92
qui doit être transféré en dépense extraordinaire au présent exercice, en dernière analyse, le déficit de l'exercice 1865 est de fr.	17,427,565 46

EXAMEN DU PROJET DE LOI.

Les observations de la Cour des comptes sur le règlement définitif du Budget de 1865 sont consignées dans le cahier de cette Cour qui fait partie des documents parlementaires, n° 4, session 1868-1869.

Cette Cour déclare que le résultat définitif indiqué dans l'analyse qui précède est conforme à celui qu'elle a constaté.

ART. 2. — La somme de fr. 5,277 41 c^s sortie des caisses de l'État, en vertu d'ordonnances d'ouverture de crédit sur le Budget de la Justice, a été liquidée définitivement par la Cour, le 12 mars 1867, et fera partie de la dépense de l'exercice de 1867, celle de 500 francs, concernant le Ministère de l'Intérieur, sera portée en dépense au compte de 1868.

ART. 6. — Comme il est indiqué ci-dessus, à la clôture de l'exercice 1865, qui a eu lieu le 31 octobre 1866, il restait à recouvrer la somme de fr. 1,409,386 92 c^s.

Cette somme se décompose de la manière indiquée dans le tableau suivant :

INDICATIONS.			SOMMES.	Articles annulés et sommes portées en surséance indéfinie	DROITS reportés A L'EXERCICE 1866.
IMPÔTS	{ Accises Enregistrement et domaines.	Sûr le sel et sur les sucres	4,354 95	"	4,354 95
		Droits de succession et de mutation.	229,126 "		
		Timbre	40 25		
		Amendes en matières d'impôts	17,085 27		
PÉAGES	Enregistrement et domaines.	Rivières, canaux et routes de l'État	246,251 52	195,921 88	52,529 64
	Travaux publics	Chemin de fer : La somme due par la Société de la Flandre occidentale est de. 168,000 " Celle qui est due par la Société de Hainaut-Flandre, de. 60,244 01 Celle qui est due par la Compagnie du Luxembourg, de 1,440 05	1,787 67	281 47	1,506 20
CAPITAUX ET REVENUS.	{ Enregistrement et domaines.	Les causes de retard du paiement de ces sommes sont indiquées dans le cahier de la Cour des comptes.	220,684 06	"	220,684 06
		Domaines. — Valeurs capitales, remboursement de capitaux du fonds de l'industrie nationale et de créances ordinaires	521,585 97		
		Forêts — Prix de vente de coupes de bois, etc.	16,402 48		
		Dépenses du chemin de fer, location de bâtiments, etc.	1,915 25		
REMBOURSEMENTS	{ Enregistrement et domaines Trésor public	Établissements et services régis par l'État; écoles de réformes, etc.	17,415 75		
		Revenus des domaines. — Arrérages, intérêts de capitaux du fonds de l'industrie, etc.	288,467 25		
		Déficits des comptables, etc.	6,759 46		
		Recouvrements d'avances faites par divers Départements, etc.	4,760 25		
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES	{ Trésor public Ressources extraordinaires	Remboursement par les provinces des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	55,518 82		
		Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement et d'avance	505 51		
		Vente de biens domaniaux.	1,575,006 90	198,151 62	1,174,855 28
			56,580 02	"	56,580 02
SOMMES ÉGALES.			1,409,586 92	198,151 62	1,211,255 30

Les principales créances ci-dessus non recouvrées proviennent d'avances faites sur l'ancien fonds de l'industrie nationale créé avant 1830 et en vertu des lois des 18 avril 24 septembre 1845 et 18 avril, 1846, pour le maintien du travail industriel et à cause de la crise alimentaire. Comme il est très probable que l'on ne parviendra pas à recouvrer ces créances, ne conviendrait-il pas de prendre les mesures nécessaires pour les faire disparaître des comptes de l'État où elles se reproduisent chaque année augmentées des intérêts?

Dans notre rapport sur les règlements définitifs des Budgets des exercices 1862 et 1863, nous avons indiqué que la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée redevait à l'État, à la date du 31 décembre 1867, fr. 285,694 26 c^s.

D'un autre côté, dans le cahier d'observations de la Cour des comptes (*Document* n° 4, session 1869-1870) il est dit :

« Nous avons rappelé (la Cour des comptes) à M. le Ministre de la Guerre » la promesse qu'il avait faite d'examiner très-sérieusement cette question, » afin de chercher les moyens de mettre les ressources de la caisse en rapport avec les dépenses. »

M. le Ministre de la Guerre répond à ces observations qu'il a chargé la direction de cette caisse de présenter un travail d'ensemble sur sa situation et sur les moyens à employer pour combler le déficit actuel et pour assurer l'existence future de l'institution ; il déclare qu'il est en possession de ce travail, en ajoutant qu'il comptait présenter, à l'ouverture de la présente session législative, un projet de loi qui doit intervenir pour pouvoir mettre à exécution les mesures proposées par la direction.

Dans cet état de choses la commission permanente des Finances a demandé à M. le Ministre des Finances les renseignements consignés ci-après avec les réponses.

QUESTIONS.

1° Quelle est la somme due au Trésor pour avances qu'il aurait faites à la Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée, à la date du 31 décembre 1868 et, si possible, à la date du 31 décembre 1869?

2° La Législature sera-t-elle bientôt saisie du projet de loi concernant ladite caisse et que M. le Ministre de la Guerre, d'après la déclaration qu'il a faite à la Cour des comptes, devait présenter à l'ouverture de la présente session législative?

3° A quoi en sont les études sur la situation financière des Caisses des veuves et orphelins portées au Budget des recettes et des dépenses pour ordre.

RÉPONSES.

Les avances faites par le Trésor à la Caisse des veuves dont il s'agit, s'élevaient, savoir :

Au 31 décembre 1868, à fr.	534,325 63
et au 31 décembre 1869, à . .	534,164 64

Le projet de loi destiné à régulariser la situation de ladite caisse sera transmis dans quelques jours au Département des Finances pour être présenté à la Législature.

M. Maus, inspecteur général des ponts et chaussées, chargé de l'examen de cette situation, vient de faire connaître qu'il espère recevoir, sous peu, les derniers renseignements dont il a besoin pour rédiger son rapport, et qu'il compte remettre bientôt ce travail. Le résultat en sera communiqué à la Chambre.

Il résulte de ce qui précède que la dette de la caisse des veuves et des orphelins des officiers de l'armée envers l'État s'est accrue depuis le 31 décembre 1867 au 31 décembre 1869, de 48,470 francs.

* La commission des Finances engage le Gouvernement à régulariser le plus tôt possible la situation anormale de ladite caisse et à poursuivre activement les études qu'il a ordonnées sur toutes les caisses des veuves et orphelins portées au Budget des recettes et des dépenses pour ordre, afin d'éviter dans l'avenir tout mécompte qui deviendrait très-préjudiciable aux intéressés et même au Trésor public.

Elle vous propose d'adopter sans modification le projet de loi portant le règlement définitif du Budget de l'exercice 1868.

Le Rapporteur,

A. MOREAU.

Le Président,

C. MULLER.

ANNEXE.

État indiquant tant les recettes ordinaires et extraordinaires que les dépenses ordinaires et extraordinaires des exercices 1851 inclus 1865.

INDICATION des EXERCICES.	RECETTES ORDINAIRES.					RESSOURCES extraordinaires et fonds spéciaux.	DÉPENSES ordinaires faites et justifiées pendant les exercices.	DÉPENSES extraordinaires et pour services spéciaux justifiées pendant les exer- cices.	EXCÉDANT DES RECETTES ordinaires sur les dépenses ordinaires.	EXCÉDANT DES DÉPENSES ordinaires sur les recettes ordinaires.	EXCÉDANT DES RECETTES extraordinaires et des fonds spéciaux sur les dépenses de même nature.	EXCÉDANT DES DÉPENSES extraordinaires et pour services spéciaux sur les ressources extraordinaires et les fonds spéciaux.
	IMPÔTS proprement dits.	PÉAGES.	CAPITAUX ET REVENUS, y compris ceux du chemin de fer.	REMBOURSE- MENTS.	TOTAL DES RECETTES ordinaires.							
Totaux de l'annexe au rapport sur le règle- ment du compte de 1864.	1,455,597,545 04	122,207,513 85	445,501,651 48	36,911,096 46	2,058,017,584 83	112,955,406 75	1,955,207,065 25	186,556,811 71	92,952,807 71	9,525,087 68	20,585,869 80	94,604,475 21
Totaux de l'exercice 1865.	114,907,889 02	8,195,940 52	43,554,767 76	2,600,590 60	169,059,167 90	9,047,785 27	156,741,911 70	52,051,825 01	12,297,256 20	"	"	25,004,041 74
	1,550,505,452 06	150,405,254 57	486,656,579 24	39,511,687 06	2,207,056,752 75	122,005,190 "	2,111,948,974 95	218,408,636 72	105,250,065 91	9,525,087 68	20,585,869 80	117,608,514 95
									95,724,976 25		97,092,645 15	
Recettes ordinaires.	2,207,056,752 75											
Ressources extraordinaires et fonds spéciaux	122,005,190 "											
	Fr. 2,329,059,942 75											
Dépenses ordinaires	2,111,948,974 95											
— extraordinaires et pour services spéciaux	218,408,636 72											
	2,330,357,611 05											
Excédant des dépenses.	1,297,668 92											
Déficit de l'exercice 1850	16,129,896 54											
Déficit de l'exercice 1865	fr. 17,427,565 40											
Déficit de l'exercice 1850	fr. 16,129,896 54											
Excédant des dépenses extraordinaires	97,092,645 15											
— des recettes ordinaires	95,724,976 25											
Différence à ajouter au déficit de 1850.	1,297,668 92											
Déficit de l'exercice 1868	fr. 17,427,565 40											

(ERRATA AU N° 137.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 31 MARS 1870.

Règlement définitif du budget de l'exercice 1865.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES, PAR M. MOREAU.

P. 17, *in fine*, au lieu de : Les frais de perception des contributions directes sont de 89 p. % des recettes, ceux des frais d'enregistrement de 31 p. %.

Lisez : Les frais de perception des contributions directes sont de 8, 9 p. % et ceux de perception des droits d'enregistrement de 3, 1 p. %.
